

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

Recommandation sur la Loi de Programmation de la Recherche

Le Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (CNRS) a pris connaissance des amendements votés par le Sénat, qui aggravent encore les orientations néfastes développées par la LPR.

C'est pourquoi le CSI de l'InSHS souhaite fermement s'associer à l'appel lancé par l'intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, afin que ces amendements soient retirés et, au-delà, que la LPR soit abandonnée: <https://snrs.fr/2020/11/06/le-senat-a-vote-des-amendements-qui-aggravent-encore-le-projet-lpr/>.

Nathalie VIENNE-GUERRIN,
Présidente du Conseil Scientifique de l'InSHS

Texte adopté à l'unanimité le 6 novembre 2020.

Destinataires :

- Membres de la Commission Paritaire
- Yaël GROSJEAN, président du CS de l'INSB, Claudine GILBERT, présidente du CS INP, Olivier DRAPIER, président du CS IN2P3, Serge SIMOENS, président du CS INSIS, Beatrice MARTICORENA, présidente du CS INSU, Olivier SANDRE, président du CS INC, présidente du CS INSHS, Rémi CARLES, président du CS INSMI, Isabelle QUEINNEC, présidente du CS INS2I, Patricia GIBERT BRUNET, président du CSI INEE.
- Olivier COUTARD, président de la conférence des présidents du Comité national.
- Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique.
- Dmitry PEAUCELLE, coordinateur de la C3N.
- Les présidentes et présidents de sections de l'InSHS.